

## La Russie et le Traité FCE

Par Jean-Sylvestre MONGRENIER



Chercheur associé à l'Institut Thomas More, Chercheur à l'Institut Français de Géopolitique (Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis). Auteur du *Dictionnaire géopolitique de la défense européenne* (ed. Unicom, 2005) et de *La France, l'Europe, l'OTAN : une approche géopolitique de l'atlantisme français* (ed. Unicom, 2006).

---

**Le 12 décembre 2007, la Russie de Vladimir Poutine a officiellement suspendu sa participation au Traité sur les Forces conventionnelles en Europe (FCE). Trois jours plus tard, le chef d'état-major des armées russes, le général Iouri Balouïevski, accusait les Occidentaux d'instrumentaliser ce traité à des fins politiques contre la Russie : « Les Etats occidentaux ont délibérément transformé ce qui est un accord de contrôle des armements en un instrument au service de visées politiques ». La logomachie peut laisser indifférents les esprits, tout à la prochaine trêve des confiseurs, mais la décision russe ne saurait être considérée avec légèreté. Elle est un signe des temps présents.**

---

Le Traité sur les Forces conventionnelles en Europe (FCE) est signé à Paris, le 19 novembre 1990, par les anciens adversaires de la Guerre froide : les Etats membres de l'Alliance atlantique et ceux du Pacte de Varsovie. Il comprend aujourd'hui trente Etats signataires. Selon les termes du préambule, l'objectif est de « *remplacer l'affrontement militaire par un nouveau modèle de sécurité entre tous les Etats parties, fondé sur la coopération pacifique, et ainsi de surmonter la division de l'Europe* ». Pour ce faire, les Etats parties ont décidé d'« *établir un équilibre sûr et stable des forces armées conventionnelles en Europe à des niveaux plus bas que par le passé, à éliminer les disparités préjudiciables à la stabilité et à la sécurité, et à éliminer, de façon hautement prioritaire, la capacité de lancer une attaque par surprise ou d'entreprendre une action offensive de grande envergure en Europe* ».

La zone d'application du Traité FCE correspond à l'ensemble du territoire des Etats parties situé en Europe, depuis l'océan Atlantique jusqu'aux monts Oural, et comprend le territoire de toutes les îles européennes de ces mêmes Etats parties. Le document stipule des plafonds pour l'ensemble de la zone d'application (40 000 chars de bataille, 60 000 véhicules blindés de combat, 40 000 pièces d'artillerie, 13 600 avions de combat et 4000 hélicoptères) ainsi que pour ses sous-ensembles géographiques. Un régime d'inspection permet de contrôler le bon respect par les Etats parties du Traité FCE. Ce système de sécurité met en œuvre un régime de transparence, d'immixtion réciproque et d'ouverture militaire. Il est l'un des éléments d'organisation de l'Europe prétendument post-moderne prétendument vouée à la paix perpétuelle.

Le Traité FCE est entré en vigueur le 17 juillet 1992, après résolution des problèmes soulevés par la répartition des quotas d'armement entre les Etats successeurs de l'URSS (Accord de Tachkent du 15 mai 1992). Très vite, la dégradation de la situation en Tchétchénie et dans l'ensemble du Caucase, sur les versants nord et sud, pose problème. Le régime des quotas concernant les flancs obère en effet les capacités d'intervention militaire russes dans la région, l'article 5 du traité limitant à 1300 chars, 1380 véhicules de combat et 1680 pièces d'artillerie les matériels déployés dans la zone géographique qui correspond aux districts militaires de Saint-Pétersbourg et du Caucase. Entré en vigueur le 15 mai 1997, un arrangement avec les Etats-Unis permet de réduire géographiquement la zone des flancs et de relever le plafond des armements qui pourraient y être déployés. Il a ensuite été révisé à Istanbul, en novembre 1999, pour prendre en compte les évolutions intervenues depuis la dislocation de l'URSS.

Par ailleurs, les bases russes de Géorgie et d'Arménie sont en partie incluses dans les quotas FCE attribués à ces deux Etats successeurs. Au cours de la période précédant l'entrée des Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) dans l'OTAN, la Russie a invoqué le Traité FCE pour tenter de bloquer l'adhésion des Etats baltes. Lors de la première réunion du Conseil OTAN-Russie (COR), le 19 juillet 2002, Moscou a ainsi demandé que les Etats baltes signent le Traité FCE, la Russie cherchant à éviter le déploiement de « *forces militaires étrangères* » et de moyens de l'OTAN sur les territoires baltes. La « *Conférence extraordinaire* » de Vienne, du 11 au 15 juin 2007, a vu les pays de l'OTAN demander le retrait des militaires russes des provinces séparatistes de Géorgie (Abkhazie et Ossétie du Sud) et de Moldavie (Transnistrie) avant ratification du dit traité, alors que la Russie réclamait une renégociation d'ensemble incluant les Etats baltes et la fin des restrictions sur les mouvements militaires russes « *sur les flancs* » des anciens blocs.

Le 14 juillet 2007, Vladimir Poutine a signé un décret qui suspend la participation de la Russie au Traité FCE. Concrètement, celle-ci ne s'estime plus tenue de donner des informations sur le niveau et le mouvement de ses troupes, ni d'autoriser l'inspection de ses installations. La suspension est effective à compter du 12 décembre qui suit. Présent à Madrid pour la Conférence annuelle de l'OSCE (Organisation de Sécurité et de Coopération en Europe), les 29-30 novembre 2007, le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a confirmé que Vladimir Poutine avait signé une loi en ce sens et la décision est depuis entrée en vigueur. Toutes les négociations pour trouver un terrain d'entente entre Russes et Occidentaux ont donc échoué. Le fait témoigne de la profonde dégradation des relations interétatiques et de nouvelles lignes de rupture menacent de partager le continent européen, certes plus à l'Est que celles issues de la Seconde Guerre mondiale et des accords de Yalta-Potsdam.

L'objectif initial du Traité FCE était, on l'a vu, d'éliminer toute capacité de part et d'autre de lancer une attaque surprise ou d'entreprendre une action offensive de grande envergure. Le retrait russe de ce traité n'induit pas le retour aux heures les plus chaudes de l'affrontement Est-Ouest. Lors de sa conférence, le général Iouri Balouïevski a précisé que Moscou « *ne prévoyait pas de déployer des troupes* » supplémentaires sur ses frontières occidentales. Interrogé sur la portée des annonces russes, Michel Guénec, chercheur en géopolitique et analyste des questions militaires et sécuritaires dans l'espace CEI (Communauté des Etats Indépendants) nuance les effets d'annonce : « *Les Russes seraient probablement les plus touchés par le retrait du FCE et les Occidentaux affichent une certaine distance. Pour l'instant nous n'en sommes qu'au moratoire, c'est-à-dire à une suspension du traité, avec son lot de menaces (tirs sur la Pologne et la République tchèque ; redéploiement de deux ou trois avions ici, de deux missiles 2 SS-26 là ; cessation des flux d'information sur les mouvements de troupes, etc.). Ceci dit, les Russes n'ont pas les moyens financiers et militaires de relocaliser leur dispositif conventionnel face à l'Europe. Ils privilégient les armes nucléaires dans leur posture occidentale tandis que les nouveaux systèmes d'armement (SS-26, Su-27 SM) sont en premier lieu déployés face à la Chine. Gardons à l'esprit que le budget militaire russe est équivalent à celui de la France, ce qui est peu pour prétendre mener une politique de puissance depuis Vladivostok jusqu'à Saint-Pétersbourg, le long de 35.000 km de frontières terrestres et plus encore de frontières maritimes, sur cinq mers.* » L'objectivité des faits et la froideur d'analyse s'imposent donc : la « *paix froide* » n'est pas le retour aux périls de la Guerre froide.

On se gardera pourtant de négliger les menaces maintes fois réitérées à l'encontre des Occidentaux, tant par les politiques que par les militaires russes, les uns et les autres rivalisant de vigueur pour témoigner du fait que la liberté d'expression règne aujourd'hui en Russie. Lors de sa conférence du 15 décembre 2007, le général Iouri Balouïevski a ainsi évoqué une possible frappe nucléaire accidentelle pour convaincre les Européens de la nocivité de la défense antimissile américaine : « *Qui endosserait la responsabilité si le système de défense (russe) se déclenche*

*automatiquement après le tir d'un missile d'interception à partir du territoire polonais et traverse la Russie pour abattre un missile iranien ? Je ne veux effrayer personne mais ce n'est pas une histoire à faire peur (...) C'est un détail technique qui pourrait affecter la stabilité militaire mondiale ». Rappelons que les systèmes antimissiles qui pourraient être déployés en Pologne et en République tchèque sont réduits en nombre (une dizaine d'intercepteurs et un radar), qu'ils ne sont pas dotés de têtes nucléaires et ne sauraient intercepter une hypothétique frappe de missiles russes.*

L'agressivité des discours et déclarations russes ne doit pas être imputée à la seule conjoncture politique intérieure : le pouvoir a la situation en main et nul ne doute des résultats de la prochaine présidentielle. Quelle pourrait donc être l'utilité marginale, pour parler comme les économistes, de jouer de la rhétorique militaro-patriotique pour mobiliser l'opinion publique? Celle-ci est acquise à la « *corporation Poutine* ». Ces pratiques expriment le fonctionnement du « *système russe* », dans ses éléments structuraux, et elles montrent que la politique étrangère russe n'est décidément pas soluble dans le « *soft power* » à l'europpéenne. La Russie a renoncé à rallier le système occidental et ses dirigeants mettent en œuvre une politique de force qui exploitera la moindre faille ou fenêtre d'opportunité. Si les « *nouveaux Russes* » sont âpres au gain et fondamentalement mus par leurs appétits, leur « *Realpolitik* » ne se réduit pas à un lâche occasionnalisme et moins encore à une sublimation de l'esprit de jouissance, travesti en pseudo-réalisme bismarcko-bainvillien. Que l'on en prenne conscience.

**Jean-Sylvestre MONGRENIER**

---

Cet article est publié en partenariat avec le portail d'information **Fenêtre sur l'Europe** (<http://www.fenetreeurope.com>).